

## ERP et accessibilité des personnes handicapées : êtes-vous aux normes ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 26/06/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 26/06/2019

Si vous recevez du public, votre établissement doit être conçu de telle manière que toute personne souffrant d'un handicap quel qu'il soit ou toute personne à mobilité réduite puisse y accéder facilement. Ce qui vous oblige à mettre votre établissement en conformité avec les règles d'accessibilité...

### Normes accessibilité : qu'est-ce qu'un ERP ?

**Une obligation.** Depuis une Loi de 2005, il est prévu que les établissements recevant du public (ERP) doivent être conçus de telle manière que les personnes handicapées (souffrant d'un handicap physique, cognitif, mental, psychique, sensoriel, etc.) et les personnes à mobilité réduite (personnes temporairement invalides, personnes âgées, personnes munies de poussettes, etc.) puissent accéder facilement aux parties ouvertes au public. Mais qu'est-ce qu'un ERP ? Etes-vous concerné ?

**ERP ?...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Normes accessibilité : un impératif au 1er janvier 2015

**A compter du 1er janvier 2015.** Les entreprises répondant à la définition des ERP doivent respecter des normes précises d'accessibilité, et ce depuis le 1er janvier 2015. Quelles sont ces normes et à qui incombe leur mise en place ?

**Qui est concerné ?...**

{ABONNEZ-VOUS}